

### Référence de l'appel

Direction des Relations internationales

### Objectifs de l'appel à projets

La promotion d'actions de coopération internationale en matière de formation ou de rayonnement international. Attention, aucune action de recherche, à titre personnel (participation à une conférence par exemple) ou non (projet de recherche, niveau doctoral, colloque, séminaire), ne sera cofinancée.

*Un appel d'offre à destination des étudiants sera lancé par la DRI pour cofinancer leur projet de mobilité, ainsi, les demandes d'aide pour la mobilité étudiante ne seront pas prises en considération dans le cadre de cet appel d'offre.*

### Acteurs / partenaires éligibles

Tout personnel enseignant ou administratif de l'Université de Strasbourg peut déposer une demande d'aide financière.

Les demandes doivent être visées et classées par le Directeur de la composante ou service / direction.

### Période d'éligibilité des actions

Les actions cofinancées de cet appel d'offre devront être réalisées entre le 01 mai 2011 et le 31 octobre 2011.

### Procédure de candidature

Les dossiers complets dûment signés par le Directeur de la composante devront être parvenus le 1 avril 2011 – 12h au plus tard en version électronique à l'adresse de messagerie suivante [lorubio@unistra.fr](mailto:lorubio@unistra.fr) et en version papier à l'adresse ci-dessous :

Université de Strasbourg  
Direction des Relations internationales  
22 rue René Descartes  
Le Patio, Bâtiment 5  
67084 Strasbourg Cedex

Tout dossier parvenu au-delà de ce délai de rigueur ne pourra être pris en considération.

## **Dossier de demande d'aide financière**

Un formulaire par demande à remplir.

Le formulaire est téléchargeable sur le site RI de l'UDS.

Chaque formulaire doit être signé et classé par le Directeur de composante.

*Tous les documents relatifs à l'appel à projets de la Direction des Relations internationales seront mis en ligne sous Actualités, rubrique RI du site de l'UDS, rubrique Actualités.*

Pièces obligatoires :

- formulaire de demande dûment complété et signé
- descriptif du projet (objectif, cibles, mesures de mise en œuvre, budget prévisionnel équilibré avec copie des devis, copie des notifications de financements déjà accordés, copie des demandes de financements, promotion du projet, durabilité du projet)
- liste nominative des participants au projet / à l'action
- rétro planning du projet / échéancier (indiquer succinctement les diverses étapes prévues de la réalisation du projet / de l'action, leur logique et leur programmation dans le temps)
- copie du programme (enseignements, rencontres, contenu, etc.)
- le cas échéant : copie de la décision du Secrétariat EUCOR portant sur la labellisation EUCOR de la formation

Ces pièces servent à donner l'image la plus complète possible de votre projet ou action à la Commission RI.

## **Examen des demandes**

Les dossiers sont transmis, après vérification de l'éligibilité des actions et la conformité des dossiers par la Direction des Relations internationales, à la Commission RI, présidée par la Vice-présidente Relations internationales, pour examen et décision.

Les actions en cohérence avec la politique RI de l'UDS seront favorisées.

Tout dossier doit être déposé avant la fin de réalisation du projet.

Les demandes éligibles seront examinées par la Commission RI fin octobre. Les résultats seront ensuite communiqués au porteur de l'action dans un courrier de notification précisant le montant attribué par action.

## **Montant et versement de l'aide**

Le montant attribué dépendra de la décision de la Commission RI et sous réserve des crédits disponibles. Il se situera dans une fourchette allant de 100€ à 3000€. Le versement de l'aide se fera sur la base du rapport d'activité (cf. Trame du rapport d'activité) à transmettre au plus tard un mois après la fin de l'action. Une trame du rapport d'activité sera téléchargeable sur le site RI de l'Université de Strasbourg, rubrique Actualités.

Les dépenses seront remboursées sur présentation des justificatifs des dépenses **et** du rapport d'activité. Le remboursement se fera sur la base des frais réels et des forfaits, dans la limite du montant attribué.

Les dépenses doivent avoir été payées en 2011.

Remarques :

Merci de communiquer à la DRI toute annulation ou toute modification dans les meilleurs délais (date, participants, etc.).

**Envoyer vos questions à :** [lorubio@unistra.fr](mailto:lorubio@unistra.fr)

**Calendrier :**

Lancement de l'appel d'offre 2011	Dépôt des demandes	Commission RI	Résultats	Rapport d'activité
02-02-2011	01-04-2011	14-04-2011	Fin avril	30 jours après la fin de l'action